Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Jours de fractionnement

Par Poupy

Bonjour,mon entreprise ne m'a jamais donné les jours de congés fractionné alors que j' y ai droit. Je n' ai signer aucun papier stipulant que je remonce à mes droits et aucun documents de l'employeur stipulant que par un accord il refuse de me l'ai donner. Donc ma question est: suis je en droit de réclamer mes jours de fractionnement non perçus depuis mon embauché ? Merci d'avance

---
Par kang74

Bonjour

Il n'y a pas besoin de vous faire signer quoi que ce soit pour qu'un accord d'entreprise ou une convention collective permette de ne pas avoir de jours de fractionnement, notamment en cas de fermeture de l'entreprise à date fixe ou en cas de saisonnalité de l'activité .